

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 19 juin 2017

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de vous écrire en ma qualité d'avocat de Josette Audin avec laquelle je me suis entretenu pour la première fois à Alger en septembre 1957.

Elle nourrissait les plus vives inquiétudes au sujet de son mari Maurice Audin, assistant à la Faculté des Sciences d'Alger, membre du parti communiste algérien. Elle était en effet sans nouvelle de lui depuis son arrestation par des militaires de la 10^e DP le 11 juin 1957.

Selon le colonel Trinquier, qui l'avait reçue le 1^{er} juillet 1957, son mari était parvenu à s'évader au cours d'un transfert le 21 juin 1957. Josette Audin n'en croyait rien et depuis lors, sans relâche, elle poursuit les mêmes objectifs :

- que soit abandonnée la thèse officielle de l'évasion.
- qu'il soit reconnu que Maurice Audin a été torturé et qu'il est mort alors qu'il se trouvait entre les mains des militaires, comme tant d'autres à l'époque en Algérie

Sa famille ignore encore aujourd'hui ce qu'est devenue sa dépouille.

En 2012, Josette Audin pensait avoir été enfin entendue. En effet, le candidat François Hollande a adressé, le 26 mars 2012, à l'association Maurice Audin, un message dans lequel il saluait son action : *«pour que la vérité soit reconnue par l'Etat.... Maurice Audin a été torturé puis déclaré, contre toute vraisemblance «évadé» par l'armée française, alors qu'il se trouvait entre les mains des militaires».*

Deux ans plus tard, en juin 2014, à l'occasion de la remise du prix Audin de mathématiques, François Hollande, devenu Président de la République, adressait à l'association un nouveau message : *«J'ai fait de l'exigence de vérité la règle chaque fois qu'il est question du passé de la France.... Maurice Audin ne s'est pas évadé, il est mort durant sa détention.»* Mais, poursuit François Hollande *«des incertitudes demeurent que la Justice est impuissante à lever... ».*

Vous-même, vous exprimant, le 5 mai 2017, devant la rédaction de Médiapart, avez déclaré : *«de fait, je prendrai des actes forts sur cette période de notre Histoire»*. Et le 11 juin 2017, devenu Président de la République, vous avez appelé Josette Audin et lui avez dit que vous allez faire en sorte qu'il soit enfin répondu à ses attentes et à celles de ses enfants.

Josette Audin a été, bien entendu, très sensible à votre appel et à la date que vous avez choisie, exactement 60 ans après l'arrestation de son mari. Elle m'a demandé d'attirer votre attention sur les recherches et conclusions de Maître Maurice Garçon, exprimées en 1957 alors qu'il exerçait les fonctions de Secrétaire Général de la *« Commission de Défense des Droits et Libertés individuels »*, créée par décision du Conseil des Ministres, présidé par Guy Mollet le 5 avril 1957.

Maitre Maurice Garçon avait alors multiplié les efforts pour tenter de connaître le sort de Maurice Audin. On trouve aux Archives Nationales plusieurs documents. Il s'agit d'abord d'une note de sa main, datée du 7 septembre 1957 :

«Mairret me dit :

Affaire Audin :

Pernet, directeur Sûreté Nationale a envoyé un rapport pour reprendre la théorie officielle de la fuite.

Mais il a envoyé sa femme dire que rien n'est vrai. Il est mort entre les mains des Paras et c'est une mise en scène.

Pernet aurait des preuves.»

On lit plus bas sur la même note :

«Lacoste vient d'envoyer un télégramme à l'Intérieur pour demander le rappel de Pernet, Teitgen et Lesidaner».

Précisons que Jean Mairret avait exercé les fonctions de Directeur général de la Sûreté Nationale jusqu'au mois d'août 1957. Il était, cependant, depuis le mois de janvier 1957 interdit en Algérie pour avoir notamment écrit dans un rapport officiel qu'il lui était intolérable de penser que des policiers français puissent évoquer, par leur comportement, les méthodes de la Gestapo.

Pernet, qui s'était distingué en Lybie en 1942 à Bir-Hakeim et El Alamein, était Compagnon de la Libération.


Trois mois plus tard, le 28 décembre 1957, Maître Maurice Garçon, répondant à une lettre de vœux du magistrat Roger Béteille écrit : *«je désire très sincèrement que vous sortiez rapidement du guêpier que constitue la Commission de prétendue sauvegarde. Je me suis très vite rendu compte qu'elle n'a été créée que pour donner au gouvernement un moyen d'éluder des responsabilités... Il est certain qu'on s'est livré en Algérie à des pratiques abominables empruntées à la Gestapo»*.

Il donne des exemples : *«Pour les disparitions, nous n'avons jamais pu obtenir d'explications. On nous a refusé la liste des disparus, on ne nous a jamais dit ce qu'était devenu l'affaire de l'homme retrouvé dans un tonneau, et nous n'avons pas pu avoir d'éclaircissements sur le sort du malheureux Audin, qui me paraît, presque certainement, avoir été assassiné...Il conclut sa lettre ainsi : «Tout cela est bien écœurant et je n'étais pas d'humeur à servir de couverture à ces dramatiques abus. En demeurant, j'estime que j'aurais contribué à endormir et à tromper l'opinion et je serais devenu complice»*.

En juillet 1958, Maître Maurice Garçon explique dans une longue lettre au magistrat Raoul Bételle les raisons pour lesquelles il lui est impossible de continuer à siéger dans la «*Commission de Sauvegarde de la Liberté individuelle*», comme venait d'en exprimer le souhait le nouveau Président du Conseil, le Général de Gaulle.

Comme vous le savez, Josette Audin, aujourd'hui âgée de 86 ans, attend depuis 60 ans que la vérité soit officiellement proclamée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.



Roland RAPPAPORT